

**VINÇOTTE asbl**

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique

TVA BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rue Phocas Lejeune 11 • 5032 Gembloux • Belgique • tél: +32 81 432 611 • gembloux@vincotte.be

Personne à contacter : PHILIPPE DETOLLENAERE, Electricité

• Nos coordonnées

Rapport N° : GEM / 15 / 30620798 / 00 / FR / 000

Réf. client : OTCGEM

Réf. contrat : /

• Vos coordonnées

Ref. : /

Mme Camélia TISENS

Rue Adolphe Desy, 21
6031 Monceau-sur-Sambre
Belgique

• Données d'intervention

Lieu : Rue Adolphe Desy, 21 - 6031 Monceau-sur-Sambre -

Date : 24/09/2018

Effectuée par : THOMAS THEYS (5035)

PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

INSTALLATION

Nom : TISENS Prénom : Camélia

Adresse : Rue Adolphe Desy, 21 CP: 6031 Commune : Monceau-sur-Sambre

Tél :

- **Propriétaire ou gestionnaire**

idem

- **Responsable de l'exécution du travail**

Nom : BROODHUYTS Prénom : SERGE

N° TVA : BE 762080597

- **Type de local**

Unité d'habitation

BASE DE L'EXAMEN

- Règlement : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

- Art 271 : contrôle

- Art 86

- Art 271 bis

CONCLUSION

- L'installation existante est conforme au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).

- Le dispositif différentiel général n'a pas été plombé.

- L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 24/09/2043.(*)

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Ing. J. Windey
Directeur Général

CONTENU DE L'EXAMEN

- Contrôle visuel

- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs.
- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects.
- Etat (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe.
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent.
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas.
- Continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection.

- Mesures - tests

- Résistance de dispersion de la prise de terre : 14.63 Ohm.
- Isolement général : 4.21 MOhm.
- Fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test.

DONNÉES GÉNÉRALES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

- Données du distributeur

N° EAN :	EAN non communiqué
Compteur kWh n° :	32369404
Index jour :	96506
Protection branchement :	15

- Données de l'installation

Installation conçue pour une tension nominale de :	230 V
Courant nominal maximum :	40 A
Câble d'alimentation du tableau principal - type :	CHAB
Câble d'alimentation du tableau principal - section :	2X6 mm²
Type de prise de terre :	barres / piquets

- Description de l'installation

Dispositif différentiel général :	40A/300mA
Nombre de tableaux :	1
Nombre de circuits terminaux :	21
Schéma(s) de position :	4
Schéma(s) unifilaire(s) :	2

INFRACTIONS - REMARQUES

- Nouvelle installation

- Installation existante

- R-O-F Contrôle réalisé suivant le rapport N°30571425 du 14/12/2017. Toutes les infractions ont été levées.
- R-O-F Un nouveau compteur sera prochainement installé. EXVB 4X10 en attente → non plombé.

AUTRE(S) ANNEXE(S)

ORES 
10 SEP. 2018
Mickael KIRILOV

15001